

Fiche-action n° 2 – Accompagner et développer le tissu économique et touristique		
Objectif prioritaire 1	Développer l'attractivité du territoire de manière durable et équilibré	
Fonds mobilisé et montant	FEDER OS 5	Montant prévisionnel : 450 000 €
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p>Objectifs prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le tissu économique dans son développement - Faire du territoire une destination touristique <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement économique à travers des actions en direction des jeunes du territoire mais aussi accompagner les entreprises locales vers des démarches sociales et/ou environnementales. - Moderniser et développer l'offre touristique existante afin de répondre aux besoins des professionnels du tourisme et aux attentes de la clientèle. <p>Effets attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moderniser l'offre touristique existante - Maintenir des jeunes sur le territoire - Engager les entreprises vers des démarches sociales et/ou environnementales 	
Types d'actions soutenues	<p><u>1 – Accompagner le tissu économique dans son développement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre d'une dynamique de revitalisation du territoire, études de faisabilité opérationnelles (friches économiques, ...) - Mise en place de sessions d'informations - Evènements de promotion / sensibilisation permettant de faire connaître le tissu économique et/ou permettant le développement de nouvelles 	

	<p>thématiques (économie circulaire, économie sociale et solidaire, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de structures d'accueil d'entreprises - Création d'outils au service des entreprises sur diverses thématiques (emploi, économie circulaire, économie sociale et solidaire, transition écologique etc...) <p>2 – Faire du territoire une destination touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes / démarches d'accompagnement permettant le développement de nouvelles structures et offres touristiques - Investissements, aménagements équipements permettant de moderniser l'offre existante ou de créer de nouvelles structures répondant aux attentes de la clientèle et aux enjeux environnementaux - Mise en place d'une communication partagée avec l'ensemble des acteurs (SADI) - Développement du marketing territorial <p>3 – Développer la promotion territoriale multisectorielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes / démarches d'accompagnement permettant le développement de nouvelles structures et offres - Outils de communication / numériques
<p>Inéligibilités</p>	<p>Concerne les dépenses et les bénéficiaires :</p> <p>FEDER : ne sont pas éligibles :</p> <p>Les bénéficiaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) » ; - les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole. <p>Les dépenses suivantes :</p> <p>Dépenses d'auto-construction</p> <p>Bénévolat</p> <p>Contributions en nature</p> <p>Frais salariaux des personnes qui ne sont directement rattachées à l'opération</p> <p>Acquisition foncière et immobilière</p> <p>Crédit-bail</p> <p>Bail emphytéotique</p>

	<p>Dépenses de renouvellement de matériel ou d'entretien ou de remplacement à l'identique Les seules mises aux normes réglementaires Travaux en régie</p>
<p>Lignes de partage avec les autres dispositifs</p>	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5),</p> <p>Dont notamment les lignes de partage suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 - sous-objectif 1.2 - Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics : le numérique au bénéfice des entreprises - Axe 1 - sous-objectif 1.2 - Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics : actions innovantes de développement des services et usages numériques, d'une part dans les domaines prioritaires de la santé et du transport afin de déployer un service numérique territorial performant, et d'autres parts les actions innovantes en matière d'éducation, de culture, de tourisme, de sports ou encore l'habitat social - Axe 1 - sous-objectif 1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME y compris par des investissements productifs : expérimentations territoriales portant sur des lieux d'innovation à destination des TPE/PME - Axe 1 - sous-objectif 1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME y compris par des investissements productifs : actions de marketing territorial (étude, communication, animation, observatoire économique, ...) - Axe 1 - sous-objectif 1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME y compris par des investissements productifs : actions de marketing territorial (étude, communication, animation, observatoire économique, ...)

investissements productifs : programmes d'actions et investissements des acteurs de l'écosystème d'accompagnement à la création d'entreprise prioritairement innovantes (technopole, incubateur, accélérateur de croissance, pépinière, ...)

- **Axe 2 – sous-objectif 2.6 – Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources** : filière déchets en tant que ressource (construction et modernisation des recycleries ; investissement (matériels et immatériels) pour la collecte en vue du réemploi/réutilisation ; construction ou modernisation de déchetteries professionnelles dans les secteurs déficitaires et/ou en tension en vue du développement de filières de réemploi ; investissements permettant le stockage, la réparation et la remise en états des produits, objets à des fins de réemploi.
- **Axe 2 – sous-objectif 2.6 – Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources** : filière déchets du BTP (études préalables de faisabilité d'implantation des installations de réemploi et de recyclage)
- **Axe 2 – sous-objectif 2.6 – Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources** : accompagner les acteurs du territoire et soutenir la transition vers l'économie circulaire (études, connaissance, sensibilisation et structuration de l'économie circulaire)
- **AXE 4 – sous-mesure 4.1 : l'accompagnement à la création / reprise d'activités** : actions d'ingénierie visant à améliorer l'efficacité de dispositifs en matière de création d'activités et reprise d'activités par la mise en place notamment d'observatoires, d'études, d'interfaces, d'animation et de coordination entre acteurs
- **AXE 4 – sous-mesure 4.1 : l'accompagnement à la création / reprise d'activités** : soutien au réseau d'accompagnement de l'ESS

Principes/Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.
Fonctionnement du dispositif	Les projets seront sélectionnés au fil de l'eau.
Taux d'aide	jusqu'à 90 % pour les projets de fonctionnement et jusqu'à 80% pour les projets d'investissement Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales
Type de soutien	Subvention.
Planchers	Double plancher de 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide.
Plafonds	Plafond de FEDER par projet : 75 000€